

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 17 juin 2024

Séance extraordinaire du conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte, tenue le 17 juin 2024 à 18 h.

Sont présents à cette séance: Son honneur le maire Michel Jasmin, préside la session à laquelle assistent : Mme Julie Lamoureux, Mme Louise Bourassa, Mme Any-Pier Houle, M. Alexandre Mantha, Mme Lucie Chagnon.

Assiste également à la séance, Mme Liette Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Absence(s) : M. Gaétan Lavallée.

L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Première période de questions
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Administration**
 - 2.2 Ressources humaines**
 - 2.2.1 Embauche d'une employée de programme - monitrice d'activités culturelles Mme Kelly Rettinger Poulin - Emploi été Canada
 - 2.2.2 Embauche d'une intervenante au service du camp de jour Mme Annie Perrin
 - 2.3 Présentation, dépôt et avis de motion**
 - 2.4 Dépôt de rapports, documents, requêtes**
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4. TRANSPORT VOIRIE**
- 5. SERVICES TECHNIQUES**
- 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**
 - 7.1 Bibliothèque**
 - 7.2 Communication**
 - 7.3 Loisirs**
- 8. VARIA**
- 9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Jasmin, maire déclare la présente séance ouverte.

1.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée, parmi les personnes présentes dans la salle.

2024-06-17-159

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA
APPUYÉ PAR : MME JULIE LAMOUREUX

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 ADMINISTRATION

2.2 RESSOURCES HUMAINES

2024-06-17-160

2.2.1 EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE DE PROGRAMME - MONITRICE D'ACTIVITÉS CULTURELLES MME KELLY RETTINGER POULIN - EMPLOI ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a récemment mené un processus de recrutement pour pourvoir un poste de monitrice d'activités culturelles dans le cadre du programme : Emploi été Canada.

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à offrir des expériences de travail de qualité aux jeunes ainsi que des possibilités de développer et d'améliorer leurs compétences et de répondre aux priorités nationales et locales afin d'améliorer l'accès au marché du travail pour les jeunes qui font face à des obstacles particuliers.

CONSIDÉRANT QUE toutes personnes ayant soumis sa candidature ont eu droit à un traitement égal et sans discrimination.

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la parution de l'offre d'emploi, la Municipalité a reçu onze (11) curriculum vitae.

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'évaluation des curriculum vitae, trois (3) candidatures ont été retenues pour des entrevues.

CONSIDÉRANT QUE pour le processus d'entrevue en tant que tel, un questionnaire d'entrevue a été utilisé par le comité de sélection.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a, par la suite, évalué les entrevues basées sur les critères d'évaluation, soit, l'expérience, la formation, la motivation, le service client, l'attitude, la personnalité et les disponibilités;

CONSIDÉRANT QUE la candidate, madame Kelly Rettinger Poulin, correspond au profil recherché et détient les exigences pour satisfaire à l'emploi.

CONSIDÉRANT QUE le syndicat a été informé le 15 février 2024 de l'intérêt de la Municipalité d'embaucher une employée dans le cadre du programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

APPUYÉ PAR : MME JULIE LAMOUREUX

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE ce conseil accepte le préambule de présente résolution et entérine l'embauche de Mme Kelly Rettinger Poulin au poste de monitrice d'activités culturelles dans le cadre du programme : Emploi été Canada.

QUE la dotation de l'emploi est conditionnelle au résultat négatif de l'enquête de sécurité pré-emploi.

QUE le statut de l'employée soit employée de programme au terme de la convention collective ce qui fait en sorte que l'employée n'est pas syndiqué.

2024-06-17-161

2.2.2 EMBAUCHE D'UNE INTERVENANTE AU SERVICE DU CAMP DE JOUR MME ANNIE PERRIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un processus de recrutement pour pourvoir un poste d'intervenante au service du camp de jour.

CONSIDÉRANT QUE toutes personnes ayant soumis sa candidature ont eu droit à un traitement égal et sans discrimination.

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la parution de l'offre d'emploi, la Municipalité a reçu cent (5) curriculum vitae.

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'évaluation des curriculum vitae, trois (3) candidatures ont été retenues pour des entrevues.

CONSIDÉRANT QUE pour le processus d'entrevue en tant que tel, un questionnaire d'entrevue a été utilisé par le comité de sélection.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a, par la suite, évalué les entrevues basées sur les critères d'évaluation, soit, l'expérience, la formation, la motivation, les compétences, le leadership, le service client, l'attitude et la personnalité.

CONSIDÉRANT QUE la candidate Mme Annie Perrin correspond au profil recherché pour la fonction et détient les exigences pour satisfaire à l'emploi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LUCIE CHAGNON
APPUYÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE ce conseil accepte le préambule de la présente résolution et entérine l'embauche de Mme Annie Perrin à la fonction d'intervenante pour le camp de jour.

QUE la dotation de l'emploi est conditionnelle au résultat négatif de l'enquête de sécurité pré-emploi.

QUE les dates d'embauche seront le premier jour travaillé.

QUE le salaire et les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

2.3 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

2.4 DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRANSPORT VOIRIE

5. SERVICES TECHNIQUES

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 BIBLIOTHÈQUE

7.2 COMMUNICATION

7.3 LOISIRS

8. VARIA

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées, parmi les personnes présentes dans la salle.

2024-06-17-162

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA
APPUYÉ PAR : MME LOUISE BOURASSA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE la séance soit levée à : 18 h 07.

MICHEL JASMIN, MAIRE

MATHIEU-CHARLES LEBLANC,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».